

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2307)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 81

présenté par

M. Potier, M. Delautrette, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot, M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« a *bis*) La même première phrase du même premier alinéa est complétée par les mots : « et en fonction de critères de performance sociale parmi lesquels le respect des droits humains, des droits des travailleurs ou des droits syndicaux » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à assurer un affichage des critères de performance social dans le secteur textile.

En effet, le consommateur demeure très peu informé sur la réalité des conditions de fabrication. C'est pourquoi il convient d'intégrer au sein de ce dispositif d'affichage des critères sociaux fondés sur le respect des principes du commerce équitable, dont le respect des droits des travailleurs et l'interdiction du travail des enfants, la garantie d'un salaire décent, le respect des conventions internationales de l'OIT et l'application d'une charte minimum de droit social.

Lors du débat de la Loi Climat & Résilience, le Sénat avait souhaité que l'affichage soit à la fois environnemental et social, proposition qui n'avait pas été retenue en Commission mixte paritaire.

Le secteur textile, déjà prioritaire dans le chantier d'affichage environnemental au vu de ses impacts environnementaux considérables, devrait également faire l'objet d'un affichage social pour

compléter l'information donnée au consommateur afin d'éclairer ses choix. Les impacts sur les droits humains du secteur sont importants : salaires 2 à 5 fois plus bas que des salaires vitaux nécessaires pour vivre dans des conditions décentes, heures supplémentaires abusives, contrats précaires voire absence de contrat, conditions de santé et sécurité dans les usines inadéquates voire dangereuses, obstacle à la liberté d'association et de syndicalisation.